Image not found or type unknown

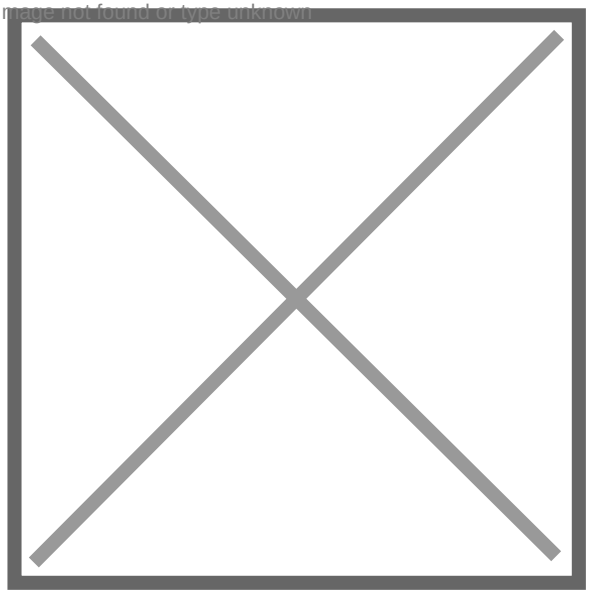

Enchères immobilières clauses vendeur

Par **claude**, le **23/04/2011** à **19:05**

Bonjour,
j'ai acheté un appartement avec mon ex compagne et suis le seul à financer le crédit et toutes les charges inférentes depuis l'achat. Nous sommes aujourd'hui séparés et je ne souhaite pas concerver cet appart. Mon ex compagne refuse de vendre à l'amiable, par agence ou autre et refuse de racheter ma part. Sur les conseils de mon notaire, je me suis adressé à un avocat qu'il connaissait pour que cet appart soit mis aux enchères, seule façon de casser l'indivision. Comment puis je m'assurer que mon ex compagne, qui ne vit plus dans cet appart et ne règle aucun frais le concernant (crédit, charges co propriété, impôts fonciers), ne se porte acquéreur et profite de cette vente aux enchères pour faire une bonne opération à mon détriment? Existe-t-il une clause allant dans ce sens? je vous remercie de preter attention à ma question et de bien vouloir y répondre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés